

M A I R I E D E
C H Â T E L

13 Mars 2020

Dispositif contre la propagation du coronavirus

A la suite de l'annonce du Président de la République du 12 mars 2020, la crèche, l'école primaire, les transports scolaires y compris vers le collège d'Abondance, la cantine, la garderie périscolaire et tous les services à l'enfance seront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Un dispositif exceptionnel de garderie pour les parents infirmiers, professions médicales exercées en France est en cours de réflexion au niveau communal et en lien avec les autorités pour permettre aux parents qui travaillent dans ce milieu d'être mobilisés sur le terrain. La commune informera les parents concernés quand le service sera opérationnel.

Pour les parents pour lesquels le télétravail n'est pas possible ou pour lesquels le télétravail ne pourra pas être mis en place par leur employeur, la ministre du travail a indiqué que l'employeur devait les mettre en maladie « sans jour de carence ». Il ne sera pas nécessaire donc d'aller se rendre chez son médecin traitant pour obtenir un arrêt maladie.

Pour l'heure, les services communaux, hormis les services d'accueil des enfants, continueront de fonctionner normalement et une continuité de l'activité prioritaire sera assurée. Cependant, il est demandé aux administrés de recourir aux demandes par mail ou téléphone et d'éviter de se déplacer en mairie sauf situation indispensable (décès notamment). N'hésitez pas à consulter le site internet de la mairie et télécharger l'application citoyenne pour rester informés.

Pour toute question, mes services sont à votre disposition, n'hésitez pas à les solliciter par téléphone ou mail.

Enfin, les personnes inscrites sur le fichier des personnes fragiles et isolées seront appelées hebdomadairement pour s'assurer de leur état de santé moral et physique et couvrir leurs éventuels besoins en lien avec leur famille même éloignée.

Concernant les activités de remontées mécaniques, le transport Châtel bus et le centre aquatique, il n'est pas d'actualité qu'elles cessent mais cela reste possible en fonction des directives qui seront reçues du Préfet.

La situation exceptionnelle justifie que nous trouvions des solutions aux difficultés en faisant appel à toutes les idées et solidarités des uns et des autres pour que notre village reste organisé et prêt à accueillir les vacanciers quand la situation sera redevenue sans risque. Les mesures qui sont prises sont contraignantes mais elles sont nécessaires pour protéger les plus vulnérables à ce virus jusqu'à ce que la contamination diminue et qu'un éventuel vaccin soit trouvé.

Prenez soin de vous et prenez soin des autres en continuant à respecter les gestes barrières.

Nicolas RUBIN
Maire